



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
Service de sécurité civile et routière

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile
Tél. : 02 51 36 72 78
Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 15 janvier 2023

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR VENTS VIOLENTS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour vents violents. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le 16 janvier 2023 à 00h00

Fin de phénomène prévue le 16 janvier 2023 à 09h00

Qualification du phénomène :

Dans la nuit du dimanche 15 janvier au lundi 16 janvier 2023, une dépression nommée « Gérard » va générer un épisode pluvio-venteux affectant la Bretagne et les Pays de la Loire.

Situation actuelle :

A 16h00, ce dimanche 15 janvier 2023, Météo-France a placé le département de la Vendée au niveau de vigilance jaune pour les phénomènes météorologiques suivants : vents-violents, pluie-inondations et crues.

Le département de la Vendée sera concerné à partir de lundi 16 janvier 2023, 00h00, par une vigilance orange vents-violents.

Évolution prévue :

Pour le département de la Vendée, des rafales de sud-ouest de 100 à 120 km/h souffleront cette nuit sur le littoral, et entre 100 et 110 km/h à l'intérieur des terres.

Vers 3h du matin, ces rafales instables tournant ouest puis nord-ouest seront accompagnées de fortes pluies (entre 15 et 25 mm pour les prochaines 24h) et le vent s'atténuera en milieu de matinée.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le lundi 16 janvier 2023 à 00h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet des Sables-d'Olonne


Johann MOUGENOT